



FÉDÉRATION
**VERRE &
CÉRAMIQUE**

ISOVER
SAINT-GOBAIN
Chalon – Orange – Chemillé



MUTUELLE Famille : une erreur de la direction, des conséquences pour les salarié.es !

Environ 300 € DE RÉGULARISATION !

Depuis hier, la direction annonce qu'elle va **reprendre environ 300 € sur la paie de novembre de chaque salarié**, au titre d'une **régularisation de mutuelle** couvrant la période **de janvier à septembre 2025**.

Concrètement, cela veut dire que **chaque salarié qui cotise à la mutuelle famille devra rembourser d'un coup plusieurs mois d'erreur de paramétrage...**
alors même que cette erreur **vient de l'employeur !**

Une telle mesure impacterait lourdement le budget de nombreuses familles à la veille des fêtes de fin d'année...

Les salarié.es n'ont commis aucune faute.

La CGT considère qu'il s'agit d'une erreur professionnelle de la direction et que les salarié.es **NE DOIVENT PAS SUBIR** les conséquences financières.

À ce titre, **la CGT** demande à la direction de prendre ses responsabilités et d'assumer les conséquences de sa stratégie de gestion à bas coût en assurant :

- **La prise en charge totale du rattrapage par l'employeur,**

A défaut de prise en charge intégrale, **la CGT** demande :

- **Un échelonnement sur 12 mois aux salarié.es qui le souhaitent,**

Afin d'éviter aux salarié.es de subir les conséquences d'une faute qu'ils n'ont pas commise.

La CGT vous représente, Syndiquez-vous !

Les cotisations constituent un élément vital au financement de l'activité de **toute la CGT**, elles garantissent notre indépendance à l'égard

Du patronat et des pouvoirs publics...

Ne pas jeter sur la voie publique